

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 03 DECEMBRE 2018

Présents : DUNIS Éric - PLOTTON Marc - MOUSSON Régis - AUBERT Maggy - JOUVE Michel - MATHIEU David - FOURNIER Béatrice - PINEL Jacqueline - RODIER Éric

Absents : JOUVE Jean Louis - MATHIEU David

Secrétaire de séance : PLOTTON Marc

- **AVIS SUR LE PROJET DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT : PLH 2019-2025 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY**

Monsieur le Maire revient sur le projet de programme local de l'habitat (PLH) 2019-2025 de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay.

Il attire particulièrement l'attention sur le nombre de permis de construire retenus pour la commune de Roche en Régnier, à savoir 3 à 5 par an sur l'horizon 2019-2025. Ce qui peut paraître faible au vue des objectifs retenus pour les communes environnantes de même taille.

Le Conseil se prononce favorablement sur le projet précité, et souhaite cependant que pour la commune de Roche en Régnier, les objectifs « permis de construire » sur la durée du programme soit portés annuellement à 5 en fourchette basse et 7 en fourchette haute.

- **CONVENTION AVEC LEO LAGRANGE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que pour la bonne organisation des temps périscolaire, la commune travaille avec Léo Lagrange.

A cet effet, une nouvelle convention doit être signée entre Léo Lagrange et la commune notamment pour le remboursement des charges incombant à la commune qui s'élève à Vingt Mille Trois Cent Trente Trois Euros (20.333 €) pour l'année scolaire 2018/2019.

Il rappelle les temps de travail de chacun :

Agent communal ATSEM : 28h hebdomadaire annualisé, soit 35h hebdomadaire pendant les périodes scolaires

Employé Léo Lagrange : 33h hebdomadaire

- **APPROBATION DE L'ASSIETTE DES COUPES 2019 POUR LES FORÊTS RELEVANT DU REGIME FORESTIER**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2019 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier : parcelle 2 et 5 de la forêt de Miaune. Une partie est prévue pour du bois de chauffage et l'autre pour du bois d'ouvrage.

Monsieur VALETTE Jean-Marc est nommé garant pour la Commune de Roche-en-Régnier.

Le programme est approuvé par le Conseil Municipal.

**- « SUPPORT ET ASSISTANCE INFORMATIQUE AUX COMMUNES » :
REPRISE DE COMPETENCE ET CREATION DU SERVICE**

Monsieur le Maire expose qu'au titre de ses compétences facultatives en matière de développement des technologies de l'information et de la communication, l'ancienne Communauté de Communes de l'Emblavez avait mis en place un service « support et assistance informatique aux communes ».

Ce service consistait à mettre à disposition des communes des informaticiens afin de les accompagner dans la gestion de leur parc informatique et dans l'utilisation des outils informatiques par les agents communaux.

Ce service proposé n'avait pas d'équivalent au sein des autres établissements publics fusionnés.

C'est la raison pour laquelle, par délibération du 13 février 2018, la Communauté d'Agglomération n'a pas conservé cette compétence facultative.

Les communes de l'ancienne Communauté de Communes se sont alors engagées à constituer un budget annexe « service unifié » porté par la Commune de Rosières.

La communauté d'agglomération participera au financement du service via une majoration de l'attribution de compensation de la commune porteuse du service, qui compensera intégralement le coût du service à la date du transfert au 1er janvier 2019.

Les deux informaticiens concernés par ce transfert sont Messieurs PETITCLERC et SOUTON, techniciens principaux de 1ère classe.

Une cotisation forfaitaire sera demandée à la commune, couvrant l'ensemble des interventions jugées nécessaires par la commune, déplacement inclus, ainsi que l'organisation de 6 à 7 demi-journées de formation au public (12 personnes maximum) sur des thèmes à établir en fonction des besoins et avec les informaticiens précités ci-dessus.

En conséquence, une convention sera signée afin de valider les modalités de ce transfert, en termes de moyens financiers, en personnel et en matériel. Ainsi que la création de ce service au 1^{er} janvier 2019.

Le conseil Municipal approuve la reprise de la compétence « support et assistance informatique aux communes » et la restitution du personnel et du matériel au budget annexe de la commune de Rosières, commune support du service unifié et autorise la signature des conventions qui en découle pour une mise en service au 1^{er} janvier 2019.

- PROJET ADRESSAGE

Monsieur le Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies).

En effet, une meilleure identification des lieux dits et des maisons faciliterait à la fois l'intervention des services de secours, mais également la gestion des livraisons en tous genres.

Il explique ensuite que la réalisation de ce plan d'adressage peut être réalisée en interne via l'outil mis à disposition par la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay.

le Conseil Municipal valide le principe général de dénomination et numérotage des voies de la commune.

- DÉCISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET COMMUNAL 2018

Monsieur le Maire explique que pour faire face à l'absence de la secrétaire de mairie titulaire, les charges de personnel ont été augmentées. Il convient de revoir l'affectation de certaines lignes budgétaires en transférant 11 000 € initialement budgétés sur les lignes dépenses imprévues vers les dépenses de charges de personnel.

- DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Une DIA a été déposée concernant les parcelles AX314 ; AX316, AX317, AX309 et AX310.

Le Conseil Municipal n'entend pas faire usage de son droit de préemption urbain et ne s'oppose pas à la vente.

- DIVERS

- Demande de stage

Une demande de stage de 6 semaines (07/01 au 15/02/2019) a été déposée par un jeune de Roche en Régnier. Malgré l'intérêt porté à sa candidature, la mairie n'est pas en mesure d'apporter une réponse favorable. Ne proposant pas une structure adaptée à un bon accueil pour ce type de stage.

- Terrain Combres

Le terrain de M. et Mme FURNON situé en zone artisanale est en vente. Cette zone idéalement située sur un axe routier, la commune souhaite proposer à la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay de racheter toute la zone pour l'aménager.

- Antennes Téléphone

Un 1^{er} pilonne est prévu au poussin, couvrant Mans et Leyret. TDF accepte de racheter la totalité des terrains.

Un 2^{ème} pilonne est prévu aux sucs de Combres, couvrant le reste de Roche, excepté Villedieu. Sauf si le pilonne peut être installé à la cime.

Le chemin d'accès doit être élargi et rendu carrossable. Des devis vont être demandés à différents prestataires.

- Ecole

La directrice de l'école souhaite donner un nom à l'école de Roche en Régnier et demande la contribution de la Mairie pour donner des idées. Une inauguration de la fresque et du nouveau nom est prévue le 14 juin prochain.

Le dysfonctionnement de lampes de l'école va être résolu par la suppression des détecteurs.

- Vœux du Maire

La date retenue est le dimanche 13 janvier 2019.

- Logement les Jeannettes

Afin de faciliter la mise en location des jeannettes, il est convenu de mettre des panneaux indiquant « à louer » et une annonce sur le bon coin.